

**LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE**

R-001-2020

Enregistré auprès du registraire des règlements

2020-02-11

**RÈGLEMENT SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE—Modification**

En vertu de l'article 73 de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* et de tout pouvoir habilitant, la commissaire en Conseil exécutif prend le règlement ci-après portant modification du *Règlement sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*, R.Nun. R-206-96.

**1. L'annexe A du *Règlement sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*, R.Nun. R-206-96, est modifiée par abrogation de l'élément 3 et par son remplacement par ce qui suit :**

3. La Commission des services juridiques Ministre de la Justice du Nunavut constituée par la *Loi sur les services juridiques* Administrateur délégué de la Commission des services juridiques